

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 26/04/2016

Réception par le Prefet : 26/04/2016

Publication : 29/04/2016



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2016-4-6-4

Séance du vendredi 22 avril 2016

INSERTION PAYSAGERE DES LIGNES ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES ET CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE K217

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES : M. ADRIAN, Mme SCHMIDIGER.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE

La Commission Permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-5-5-1 du 5 décembre 2013 du Conseil Général relative à l'adoption des 7 Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération pour la période 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2015-1-5-1 du 23 janvier 2015 du Conseil Général relative à la première révision des Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- VU la délibération n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 du Conseil départemental relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 6 novembre 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- accorde une subvention d'un montant maximum de 16 108 € à la commune d'HOCHSTATT pour l'insertion paysagère des lignes électriques et téléphoniques figurant dans la liste jointe en annexe,
- précise que la dépense correspondante sera prélevée sur le Programme K217 au chapitre 204 - fonction 71 - nature 204142 - code programme 35921 - AP 2013.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Eric Straumann', written over a horizontal line.

Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité